OBJET : Grilles-horaires de référence des options de base groupées organisables au cours

de l'année scolaire 2005-2006 dans l'enseignement secondaire ordinaire de la

Communauté française.

Modification de la circulaire n° 1138 du 02 juin 2005.

Réseaux : CF

Niveaux et services : SEC (Ord)

Période : Année scolaire 2005-2006

- Aux Chefs des Etablissements d'Enseignement secondaire organisé par la Communauté française ;

Pour information:

- Aux Membres des services d'Inspection de ces établissements;
- A la FAPEO;
- A la Direction du C.A.F.

Autorités: Ministre-Présidente ayant l'Enseignement **Signataire**: Marie ARENA

secondaire dans ses attributions

Gestionnaires: Direction générale de l'Enseignement obligatoire et Service général des

Affaires pédagogiques et du Pilotage du réseau d'Enseignement organisé

par la Communauté française

Personnes-ressources:

 Direction générale Enseignement obligatoire – Rue A. Lavallée, 1 1080 BRUXELLES

 Service général des Affaires pédagogiques et du Pilotage du réseau d'Enseignement organisé par la Communauté française

Boulevard du Jardin Botanique, 20-22, 1000 Bruxelles

Référence facultative: I/LAH-JS/JDz-GF-702.9-223-RF-05

Bruxelles, le 23/09/2005

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

.___

Service général des Affaires pédagogiques et du Pilotage du réseau d'enseignement organisé par la Communauté française

Direction générale de l'Enseignement obligatoire

I/LAH-JS/JDz-GF-702.9-223-RF-05

- Aux Chefs des Etablissements d'Enseignement secondaire organisé par la Communauté française;
- Aux Membres des services d'Inspection de ces établissements.

Pour information:

- A la F.A.P.E.O.;
- A la Direction du C.A.F.

Objet : Grilles-horaires de référence des options de base groupées organisables au cours de l'année scolaire 2005-2006 dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice de la Communauté française.

Modification de la circulaire n° 1138 du 02 juin 2005.

En raison de l'extension des possibilités d'admission à cette année d'études, d'élèves déjà titulaires du certificat de connaissance de gestion de base (voir circulaire « organisation » n° 1142 du 3 juin 2005 – page 115), la grille de la 7^e année professionnelle complémentaire « complément en accueil » reprise au point II.3. C. Com. page 15 de la circulaire n° 1138 du 02 juin 2005 est remplacée par les grilles suivantes :

GROUPE 74 TOURISME

OPTION	7408	COMPLEMENT EN ACCUEIL (variante A)				
			CODE	7 PB		
TECHNIQUES D'ACCUEIL, D'ORGANISATION ET SECRETARIAT				12		
TECHNIQUES COMMERCIALES				6		
TOTAL				18		

GROUPE 74 TOURISME

OPTION	7408	COMPLEMENT EN ACCUEIL (variante B)				
			CODE	7 PB		
TECHNIQUES D'ACCUEIL, D'ORGANISATION ET SECRETARIAT				12		
TECHNIQUES COMMERCIALES				3		
CONNAISSANCE DE GESTION				3		
TOTAL				18		

La variante A est destinée aux élèves déjà titulaires du certificat de connaissance de gestion de base. La variante B est réservée aux élèves non encore titulaires de ce certificat.

La Ministre-Présidente,

Marie ARENA.